



Donnenheim Info

Bulletin d'information communale

MAI 2018

Tel. et répondeur : 09.62.51.07.08

Fax : 03.88.51.23.25

Courriel : mairie.donnenheim@orange.fr

Site : <http://www.donnenheim.fr>



1. Le mot du Maire

Le mois de mai annonce les beaux jours et les vacances toutes proches. L'histoire nous rappelle qu'il y a 50 ans, le mois de mai 68 était un mois de révolte pour une autre démocratie. Le budget vient d'être voté, grâce à une gestion saine, les projets suivants ont vu le jour :

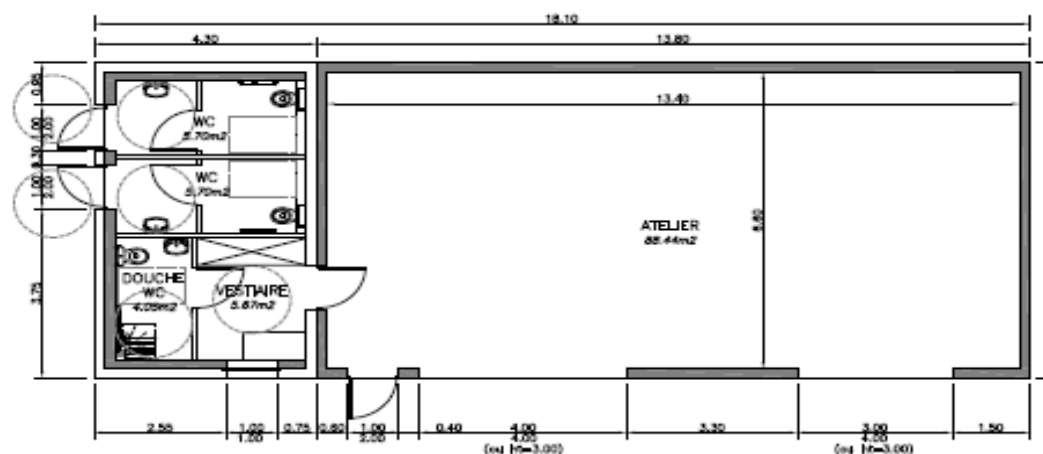
- L'atelier municipal est devenu un investissement utile et nécessaire.
- Le city stade en partenariat avec la commune de Bilwisheim grâce au SIVU intercommunal.

L'animation de notre village existe grâce aux nombreux bénévoles qui s'investissent dans notre commune. Je remercie en particulier les nouveaux habitants de la rue des Cigognes qui par leur jeunesse et leur engagement vont contribuer à continuer à faire vivre les activités de notre village. Mes remerciements vont aussi aux membres qui quittent l'Association Sport et Loisirs en particulier son Président.

Je tiens aussi à féliciter notre championne nationale ADEMAJ Florie qui devient, pour la troisième fois, championne de France de handball avec son club.

Votre Maire,
Guy REPP

2. Projet Atelier communal :



Le projet de l'atelier communal est maintenant entré dans sa phase active, le permis de construire est déposé et accordé. Nous sommes actuellement dans la phase de consultation des entreprises pour arriver à un démarrage des travaux aux alentours du mois de septembre.

Le projet prévoit une surface de stockage de matériels et un espace de travail pour l'ouvrier communal de 88 m². Un espace vestiaire / sanitaire / douche de 10 m² et un espace WC (hommes/femmes) accessibles à la population dans le cadre de manifestations organisées à proximité ou sur la place. Pour visualiser le détail des plans de cette construction connectez-vous au site de la mairie <http://www.donnenheim.fr> rubrique "Mairie".

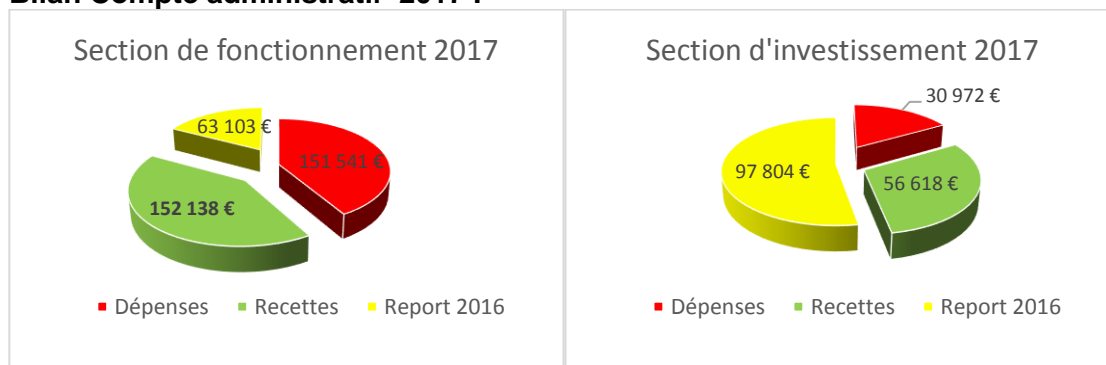
3. Finances :

Le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire le 9 avril 2018 pour valider les comptes de l'année 2017 et voter les budgets de l'année 2018. Le budget communal est l'acte qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses pour une année civile. Il est composé de 2 sections (Investissement et Fonctionnement) votées respectivement en équilibre.

La section d'investissement regroupe les opérations exceptionnelles qui contribuent à accroître ou à diminuer la valeur du patrimoine de la commune.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses courantes et ordinaires qui doivent être couvertes par des recettes régulières et permanentes.

Bilan Compte administratif 2017 :



Budget primitif 2018 :

Section de fonctionnement : Dépenses : 168 008,83 €
Recettes : 168 008,83 €

Section d'investissement : Dépenses : 206 449,78 €
Recettes : 206 449,78 €

Taux d'impositions 2018 :

Les taux 2017 se sont élevés à :

taxe d'habitation	5,39 %
taxe sur le foncier bâti	5,55 %
taxe sur le foncier non bâti	27,74 %

Au vu des besoins de financement pour l'année 2018, le conseil municipal a approuvé l'augmentation d'un 1% de ces différents taux :

de fixer les taux 2018 comme suit :

taxe d'habitation	5,44 %
taxe sur le foncier bâti	5,60 %
taxe sur le foncier non bâti	28,01 %

4. Communauté d'Agglomération d'Haguenau :

Le site de la communauté d'Agglomération d'Haguenau est accessible sous le lien : <https://www.agglo-haguenau.fr/>

N'hésitez pas à vous rendre sur ce site qui vous donnera toutes les informations concernant le territoire mais également les comptes rendus détaillés de toutes les réunions des maires de la communauté. Ce site comprend énormément d'informations sur la vie de la CAH.

Nous vous rappelons par ailleurs que tous les éléments concernant la vie de notre commune sont accessibles à l'adresse : <http://www.donnenheim.fr>

5. Modification des rythmes scolaires :

Lors du dernier conseil d'école, un avis a été donné portant sur la modification des rythmes scolaires. Deux scénarios ont été élaborés et la majorité a voté pour 8 demi-journées réparties sur 4 jours (lundi, mardi, jeudi, vendredi) comprenant 6h de classe par jour (3h30 le matin, 2h de pause méridienne, 2h30 l'après-midi). Horaires prévus 8h30 – 12h et 14h – 16h30. Le Président de la C.A.H. prendra en compte tous les avis émis et fixera les nouveaux rythmes scolaires pour l'ensemble du territoire.

6. Travaux de voirie dans notre commune – programme 2018-2020 :

Des travaux de rénovation de voirie auront lieu en 2018-2019 sur la RD758. L'ensemble de la portion de la RD758, environ 650 mètres, sera reprise par le Conseil Départemental du Bas-Rhin et à terme un tapis d'enrobés neuf sera posé sur la globalité des 650 m. D'autre part, de petites réfections seront également programmées en fonction des urgences relevées dans les rues annexes à la RD758.

7. Nettoyage des trottoirs et des caniveaux:

La propreté des trottoirs et des caniveaux concerne l'ensemble des habitants de Donnenheim. En effet, la commune de Donnenheim a investi, en partenariat avec la commune de Bilwisheim, dans une brosse de balayage. Toutefois, les mauvaises herbes devraient être initialement enlevées par les riverains concernés. Le balayage mécanique n'est pas efficace si les mauvaises herbes existent entre les pavés. Le balayage mécanique empêche le retour de ces herbes. La propreté des trottoirs et des caniveaux incombent autant aux riverains qu'à la commune.

8. Nuisances Sonores / respect mutuel :

Avec le retour des beaux jours, certains de nos concitoyens ont pris l'habitude d'écouter de la musique en poussant un peu trop les basses...provoquant ainsi des gênes répétées et continues de sortes que les oreilles de la municipalité se sont mises à vibrer... ☺ Quelques rappels à la loi dans ce domaine :

L'article R1336-5 du code de la santé publique rappelle :

Aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité.

Nous espérons que la lecture de ce texte suffira à ramener les contrevenants à la raison. La vie en collectivité dans un lotissement ou une rue n'est pas possible sans le respect mutuel. Nous ne voudrions pas avoir à légiférer sur des situations où très souvent un peu de bon sens ou de raison peuvent suffirent...

9. Du nouveau dans nos associations ...

Association Sports et Loisirs :



Lors de la dernière assemblée générale le Président Gaby Lauterbach a eu l'occasion de passer le flambeau à son successeur M. AMBS Alexis demeurant au 3 rue des Cigognes. Autour du nouveau président une nouvelle équipe s'est mise en place composée d'anciens et également de nouveaux membres. Le nouveau comité de l'ASL se compose à ce jour de 19 membres (Président : Alexis AMBS / Vice-Président : Denis DEHLINGER / Trésorier : REPP Nicolas / Secrétaire : REPP Elodie). La liste des membres à jour est consultable sur le site de la commune sous l'onglet "CULTURE et LOISIRS".

Nous remercions plus que chaleureusement l'ancien président Gaby ainsi que les membres du comité qui ont également fait le choix de s'arrêter. Ils ont contribué à animer notre village avec beaucoup de sérieux et de dévouement et en ne comptant jamais les heures..., un grand merci !!

Tennis Club Bilwisheim / Donnenheim :

Avec les beaux jours qui reviennent, n'hésitez pas à soutenir le tennis club Bilwisheim – Donnenheim qui anime et entretient le terrain situé entre les 2 villages. Le tennis club est composé de membres des 2 villages Bilwisheim - Donnenheim. Vous pouvez entrer au comité du club si vous le souhaitez, le président serait heureux de vous accueillir. Mais vous pouvez également simplement venir jouer sur le court. Pour jouer sur le terrain une cotisation annuelle doit être versée au trésorier puis une clé vous sera remise pour pouvoir accéder au court toute la saison.

Pour tout renseignement complémentaire :

Président M. T. HASE 0613702731 / Trésorier M. D. POUSSEREAU 0603587936.

Bibliothèque :

La bibliothèque de Donnenheim s'est développée et a modifié ses horaires pour accueillir les familles et les classes. Elle souhaite agrandir son équipe de bénévoles. Rejoignez-la !

Vous avez le goût du contact, la curiosité d'esprit, le sens du service public; Vous aimez raconter des histoires aux enfants; Vous préférez classer, soigner les livres, les CD, les DVD... Participez dans une bonne ambiance, selon vos disponibilités, à des activités variées.

Pour tout renseignement complémentaire : Mme. SCHISSELE - responsable 0652596710

10. Recensement obligatoire pour tous les jeunes dès 16 ans :

Dès 16 ans le recensement est obligatoire pour tout jeune Français. Cette démarche est obligatoire. Elle est le préalable à la journée défense et citoyenneté et elle permet d'obtenir l'attestation de recensement nécessaire pour passer le baccalauréat, le permis de conduire ou d'autres examens et concours publics. Le recensement est obligatoire.

Pour chaque jeune Français de 16 ans, le recensement doit être effectué pour :

participer à la journée défense et citoyenneté (JDC)

passer, le cas échéant, des concours et examens d'État avant l'âge de 25 ans : CAP, BEP, baccalauréat, permis de conduire...

être inscrit d'office sur les listes électorales dès 18 ans.

Où et quand se faire recenser ? : Le jeune doit se faire recenser auprès de la mairie de son domicile. Le jeune doit se faire recenser dans les trois mois qui suivent son 16^e anniversaire. Si les délais sont dépassés, il est toujours possible de régulariser sa situation jusqu'à l'âge de 25 ans en procédant de la même manière que pour un recensement classique.

Pièces à fournir : Lors de son recensement, le jeune doit fournir une pièce d'identité (Carte nationale d'identité, passeport...); son livret de famille; une déclaration indiquant ses nom, prénom, date et son lieu de naissance et ceux de ses parents, son adresse, sa situation familiale, scolaire, universitaire et/ou professionnelle.

Après le recensement : Le jeune est convoqué à la journée défense et citoyenneté (JDC). L'administration convoque le jeune pour qu'il effectue la journée défense et citoyenneté (JDC).

11. Mariage Civil délais à respecter :

Nous vous rappelons que dans le cadre du mariage civil, les dossiers de demande sont à déposer **2 mois avant la date de la cérémonie** au secrétariat de mairie de Donnenheim.

12. Procédure de renouvellement d'une carte d'identité :

Avec la nouvelle procédure, la mairie de Donnenheim **ne peut plus vous fournir de carte d'identité**. La procédure est la suivante :

Vous devez vous mettre en lien avec la mairie de Brumath et respecter la procédure suivante :

→ PRENEZ RENDEZ-VOUS : En raison du nombre important de demandes, un rendez-vous préalable est indispensable pour traiter votre demande / Contact : etat-civil@brumath.fr ou 03 88 51 02 04

→ VERIFIEZ QUE LE DOSSIER EST COMPLET : Le dossier ne doit contenir que des originaux (CNI, acte de naissance, justificatifs, déclaration sur l'honneur...). Les pièces sont scannées et vous sont rendues immédiatement. Vous trouverez la liste complète des pièces à fournir en vous connectant sur <http://www.brumath.fr/mairie-brumath/carte-id.html>. Les pièces à fournir dépendent de votre situation (marié, divorcé, perte, vol, 1ère demande ou renouvellement...)

→ GAGNEZ DU TEMPS AVEC LA PRÉ-DEMANDE EN LIGNE : Pour réduire l'attente en mairie, les usagers peuvent choisir de remplir en ligne une pré-demande de CNI. Elle évite de renseigner un formulaire papier au guichet. Connectez-vous sur <http://predemande-cni.ants.gouv.fr>, saisissez votre identité et votre adresse, un numéro de pré-demande vous sera attribué.

13. Etat Civil

Naissances :

- Naëlys CORNOUEIL née le 19 janvier 2018 - 28, rue des Cigognes à DONNENHEIM.
- Anélia CLEMENTINE née le 14 avril 2018 - 15, rue des Cigognes à DONNENHEIM.

14. Agendas :

- Samedi 26 Mai 2018 / 11 h / Inauguration du CITY PARK sur le terrain sportifs entre Bilwisheim et Donnenheim, suivi d'un vin d'honneur-tartes flambées-knacks.
- Jeudi 21 juin Fête de la Musique / 18 h / organisée par l'ASL / Salle des Fêtes
- Dimanche 26 Août Fête paroissiale / Salle des fêtes 11 h Apéritif/Grillades et à 18 h Tartes flambées.